

**CENTRE D'INTERVENTION
ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES
À CARACTÈRE SEXUEL (CIPVACS)**



**RAPPORT
ANNUEL
2019-2020**

PAR

Nancy Chamberland

Personne responsable du CIPVACS

PRÉSENTÉ AU

**Conseil d'administration
de l'Université Laval**

LE 17 OCTOBRE 2020



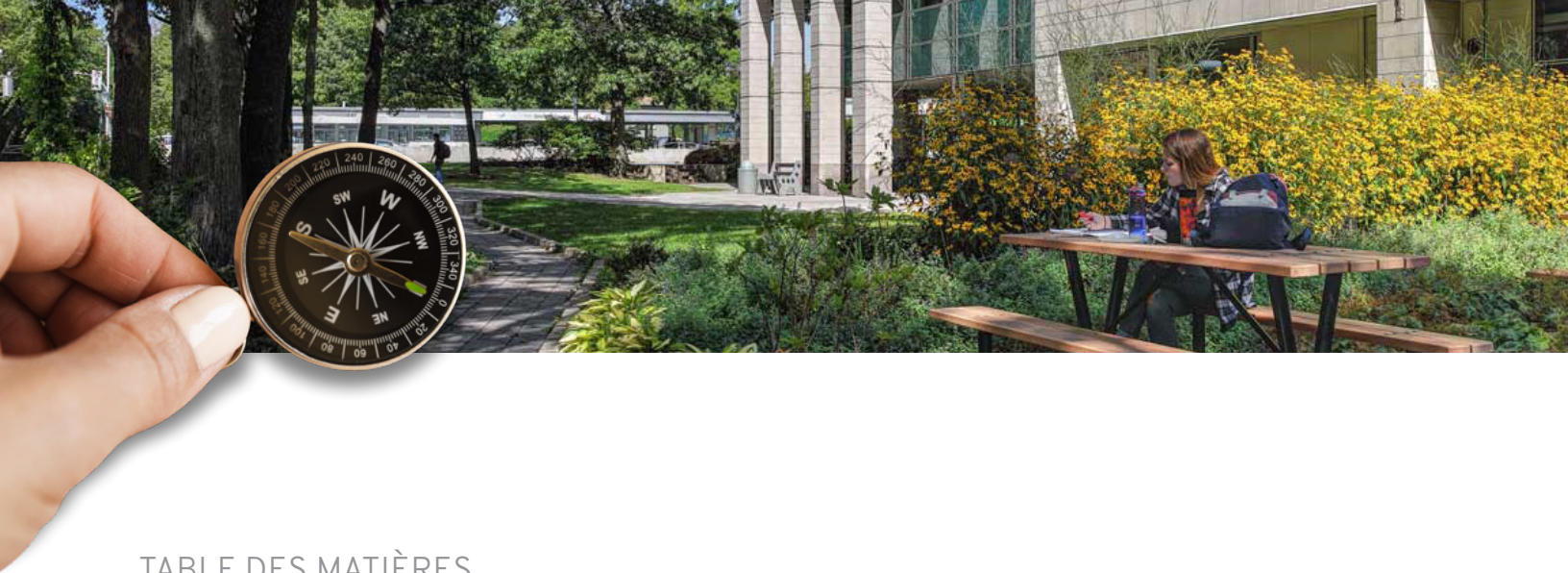


TABLE DES MATIÈRES

Mot de la personne responsable du CIPVACS	4
Le Centre d'intervention et de prévention des violences à caractère sexuel (CIPVACS)	5
Le mandat	5
L'équipe	6
Processus de consultation utilisé lors de l'élaboration ou de la modification de la Politique	6
Statistiques et commentaires	7
Dossiers administratifs	7
Personnes ayant utilisé les services du CIPVACS	14
Dossiers au sujet d'une violence à caractère sexuel	15
L'équipe multidisciplinaire concertée (EMC)	17
L'établissement de critères objectifs de sanctions VACS	20
Table de concertation sur les violences à caractère sexuel	22
Mesures de sécurité mises en place	22
Conclusion	23
Remerciements	23

MOT DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU CIPVACS

L'Université met à la disposition de la communauté universitaire un Centre d'intervention et de prévention des violences à caractère sexuel (CIPVACS). C'est avec fierté que je présente la reddition de comptes des activités du Centre. Ce rapport fait état, en toute transparence, des résultats des interventions du CIPVACS pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020. Les résultats présentés témoignent des efforts investis par l'ensemble des services et ressources de l'Université, coordonnés et disponibles en matière de violence à caractère sexuel. Je tiens donc d'entrée de jeu à les remercier sincèrement pour leur investissement quotidien.

Le rapport doit faire état des mesures de prévention, de sensibilisation et de responsabilisation mises en place, y compris les activités de formation offertes aux personnes étudiantes; celles suivies par les administratrices ou administrateurs, les membres du personnel et les représentantes et représentants des associations étudiantes. Il énonce les mesures de sécurité mises en place; le nombre de plaintes et de signalements reçus et leurs délais de traitement, les interventions effectuées et la nature des sanctions appliquées. Il traite du processus de consultation utilisé lors de l'élaboration ou de la modification de la Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel à l'Université Laval (Politique VACS) et de tout autre élément requis ou renseignement supplémentaire jugé nécessaire par le ministre responsable de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Le CIPVACS a complété une année complète d'application de la Politique VACS à l'Université Laval. Au cours de cette année, il a consolidé son rôle d'entité distincte en matière de prévention et d'intervention dans le domaine des violences à caractère sexuel. Il a poursuivi son mandat de manière à renforcer son expertise, ses processus et le travail en concertation de manière à prévenir l'occurrence et la récurrence de situations de violences à caractère sexuel préoccupantes. Nous avons également poursuivi nos efforts afin de faire connaître davantage le CIPVACS et de promouvoir son mandat de support, soutien, sensibilisation et information à la communauté. À cet égard, le défi majeur était le déploiement de la formation obligatoire auprès de la communauté universitaire. En octobre dernier, les employés.es, puis les étudiants.es furent invités à visionner des capsules en matière de VACS. Nous anticipions une réaction enthousiaste de la communauté universitaire, nous étions convaincus que l'Université se démarquerait à ce chapitre et nos prédictions furent fièrement confirmées.

Bonne lecture,

Nancy Chamberland, notaire

Responsable

Centre d'intervention et de prévention des violences à caractère sexuel

Le 10 juin 2020



LE CENTRE D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL (CIPVACS)

Le mandat

Le CIPVACS agit sous l'autorité du Vice rectorat exécutif. Son mandat est défini dans la Politique.¹

« Le CIPVACS a pour mandat de regrouper l'ensemble des services et ressources disponibles en matière de violence à caractère sexuel dans un endroit connu et facilement accessible sur le campus de l'Université.

À cette fin :

- il accueille, informe, soutient, conseille et, au besoin, redirige les personnes qui le consultent vers d'autres ressources spécialisées, par exemple des ressources médicales ou psychologiques;
- il élabore un ou des protocoles d'intervention applicables en cas de plainte ou de signalement, par suite de la transmission de renseignements concernant une situation de violence à caractère sexuel ou lors de toute autre demande de services;
- il prend en charge les demandes d'accueil, d'information, de soutien psychosocial, d'accompagnement, de conseil, de consultation, de même que le traitement des signalements ou des renseignements concernant toute situation de violence à caractère sexuel;
- il reçoit les plaintes et les transmet à la vice-rectrice ou au vice-recteur responsable;
- il recommande à la vice-rectrice ou au vice-recteur responsable l'application de mesures nécessaires pour assurer la protection des personnes et faire cesser toute manifestation de violence à caractère sexuel, qu'il y ait ou non signalement ou plainte;
- il dresse une liste de personnes externes ayant l'expertise pour réaliser les enquêtes sous l'autorité de la vice-rectrice ou du vice-recteur responsable à la suite du dépôt d'une plainte, d'un signalement ou de la transmission de renseignements pouvant indiquer qu'une manifestation de violence à caractère sexuel a lieu ou a pu avoir lieu;
- il propose, organise, offre et réévalue périodiquement des activités de prévention, de sensibilisation et de responsabilisation, y compris de l'information de nature juridique et de la formation obligatoire, visant à contrer les violences à caractère sexuel et tenant compte des rapports sociaux inégalitaires qui participent à leur émergence et à leur exacerbation;
- il élabore un plan annuel de prévention des violences à caractère sexuel;
- il exerce, conjointement avec le Service de sécurité et de prévention, une vigie des manifestations de violence à caractère sexuel à l'Université;
- il effectue une veille et une mise à jour annuelle des recherches scientifiques sur les violences à caractère sexuel;
- il établit des collaborations ou conclut des ententes de partenariat avec des ressources ou des organismes externes spécialisés en matière de violence à caractère sexuel;

¹ Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel à l'Université Laval, article 7.1

- il collige les données nécessaires à la reddition de compte annuelle, présente un rapport annuel de ses activités au Conseil d'administration de l'Université et, le cas échéant, formule des avis et recommandations sur la Politique, son application ou tous sujets ou questions se rapportant aux violences à caractère sexuel;
- il assure, sous l'autorité de la vice-rectrice ou du vice-recteur exécutif, l'application de la Politique et en coordonne la révision. Le CIPVACS n'a pas pour mandat d'offrir des services d'intervention, d'aide, de soutien ou de prise en charge à moyen ou long terme.»

L'équipe

La permanence au local CIPVACS du Pavillon Alphonse-Desjardins est assurée par :

Nancy Chamberland, personne responsable

Christine Delarosbil, coordonnatrice d'opérations et sexologue

France Walsh, secrétaire à temps partiel depuis le 1^{ier} mai 2019.

Le CIPVACS² coordonnant l'ensemble des services et ressources disponibles en matière de violence à caractère sexuel (VACS) dans un endroit connu et facilement accessible sur le campus de l'Université, l'équipe peut compter sur plusieurs partenaires tant à l'interne et à l'externe.

Citons, le Vice rectorat administratif (VRA) par le Service de sécurité et de prévention (SSP), le Service des résidences (SRES), le Vice rectorat aux études et aux affaires étudiantes

(VREAE) par la Direction des services aux étudiants (DSE) dont le Centre d'aide aux étudiants (CAE), le Vice rectorat aux ressources humaines (VRRH), et à l'externe, les organismes à but non lucratif, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), Viol-Secours CALACS de Québec, Alliance arc-en-ciel, Divergenres, Sans oui, c'est non ! et le Service de police de la Ville de Québec.

² www.cipvacs.ulaval.ca/cipvacs/



PROCESSUS DE CONSULTATION UTILISÉ LORS DE L'ÉLABORATION OU DE LA MODIFICATION DE LA POLITIQUE

Le processus de l'élaboration de la Politique a été traité dans la reddition de comptes de l'année dernière. Cette année nous avons tenu la première Table de concertation permanente. Il a été suggéré d'implanter divers sous-

comités de la Table dont l'un intitulé Difficultés d'application et révision de la Politique VACS. Nous en traitons plus amplement plus loin dans la présente reddition de comptes.

STATISTIQUES ET COMMENTAIRES

Dossiers administratifs

Le CIPVACS a traité 94 dossiers de nature administrative. Ceci représente le double de l'an dernier qui ne comptait toutefois que 5 mois d'activités. Sous cette rubrique, le CIPVACS regroupe les dossiers de sensibilisation : rencontres, demandes de collaborations avec des étudiants, es, employés.es, départements, facultés, directions, services, associations, traitant de sujets généraux ou spécifiques comme le consentement sexuel, la définition des violences à caractère sexuel, les responsabilités incombant aux associations étudiants.es, les activités de formation et de rayonnement.

Sensibilisation – formation

À titre d'activités de sensibilisation, le CIPVACS comptabilise la tenue d'ateliers formels ou informels n'ayant pas d'objectif formatif. Selon le modèle transthéorique du changement, utilisé notamment en santé publique pour favoriser le changement de comportement et en cohérence avec les pratiques du CIPVACS; la sensibilisation se définit comme le fait d'augmenter les connaissances et de conscientiser les personnes afin de les aider à choisir un comportement adéquat et efficace dans une situation ou face à un stimuli (Prochaska et DiClemente, 1982). Les activités de sensibilisation peuvent prendre la forme de rencontres, de collaborations sur des projets impliquant la population

étudiante, ou auprès des membres du personnel afin de soutenir une faculté, une association ou une direction. La plupart des personnes qui contactent le CIPVACS pour organiser ces activités sont déjà sensibilisées et motivées à en connaître davantage pour contribuer à la prévention des VACS. Elles auront identifié une problématique dans leur secteur et souhaitent agir pour éviter que la situation se reproduise.

À titre d'exemple, une faculté, une direction ou un service constatant la présence d'activités à connotation sexuelle dans les soirées festives étudiantes ou d'employé.e.s pourrait demander au CIPVACS d'intervenir afin de sensibiliser ses membres aux impacts de ces pratiques et aux risques d'occurrence de violences à caractère sexuel. Des thèmes tels que le consentement sexuel, les définitions reliées aux VACS ou d'autres éléments de la Politique VACS peuvent alors être présentés.

Une telle activité en collaboration avec madame Geneviève Martin, professeure adjointe au Département de psychiatrie et neurosciences de l'Université Laval et directrice du certificat en santé sexuelle, madame Mélodie Tremblay, médecin omnipratricienne, initialement prévue au printemps, a été reportée à l'automne ou à la reprise normale des activités en raison de la pandémie.

³ http://www.revueintervention.org/sites/default/files/intervention_131_23._lapplication.pdf

En intervention individuelle le CIPVACS se base plus sur des approches d'intervention d'empowerment, de féminisme et de thérapies brèves. Pour les activités de formations, ce sont le modèle écologique tel qu'utilisé en santé publique et l'approche féministe.

Les ateliers de formation contiendront pour leur part des objectifs d'apprentissages généraux et spécifiques, selon la taxonomie des objectifs pédagogiques de Bloom (1979). Dans cette catégorie sont compilés 4 principales activités :

- La formation des témoins-actifs offerte à la demande aux groupes d'étudiant.e.s;
- La formation guide : prévention des VACS pendant les activités d'intégration, offerte obligatoirement aux associations étudiantes qui organisent des activités d'intégration;
- La formation en prévention des VACS en contexte festif à consommation d'alcool qui est offerte à la demande aux associations étudiantes et parascolaires qui organisent de telles activités;
- La formation en ligne obligatoire pour tous les membres de l'Université Laval : *Prévenir les violences à caractère sexuel dans notre communauté universitaire.*

Les ateliers de formation de témoins-actifs offerts depuis maintenant 4 ans, en collaboration avec la Clinique de counseling et d'orientation, contribuent à démystifier la peur d'intervenir. Déceler les signes de VACS et poser des gestes simples peuvent faire la différence. La popularité de ces ateliers croît annuellement.

Une formation particulière intitulée « formation guide » est donnée sur une base récurrente aux associations étudiantes afin de les outiller à prévenir les violences à caractère sexuel lors des activités d'accueil et d'intégration. Elle porte notamment sur les enjeux liés à ce type d'activités dans un contexte où l'effet de groupe, la consommation d'alcool ou de substances licites ou illicites peuvent conduire à des degrés d'intoxication élevés de nature à favoriser la manifestation de comportements à connotation sexuelle.

Au chapitre de la sensibilisation et de la prévention, la campagne annuelle *Sans oui, c'est non!* (SOCN) est un outil apprécié. Une nouvelle formule a été adoptée cette année, il a été convenu de déployer la campagne de sensibilisation selon un format continu d'activités. Cette formule en est

à sa première année. La campagne s'est donc déroulée tout au long de l'année 2019-2020 avec un blitz d'activités promotionnelles au mois de février.

En comptabilisant les activités de sensibilisation (conférences, capsules interactives, ateliers d'autodéfense, stands éducatifs, exposition d'art) et les communications médiatiques présentées (vidéos, affiches, dépliants, publications sur les réseaux sociaux) avant, pendant et après la campagne, 18 activités ont permis de rejoindre 7736 personnes. Deux activités étaient prévues pour terminer l'année, mais la crise sanitaire a forcé leur annulation. Le format d'une campagne annuelle de sensibilisation est prometteur puisqu'un plus grand auditoire a été rejoint.

Comme notre propos l'illustre dans le rapport annuel du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement (CPIMH), le CIPVACS collabore avec d'autres directions et services à diverses activités de formation/sensibilisation. Fort du constat d'augmentation de la participation étudiante lorsque l'offre est véhiculée par le biais des réseaux sociaux, le Vice rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) nous invite à réfléchir à l'à-propos de fédérer au sein d'une seule campagne institutionnelle annuelle, toutes les campagnes de sensibilisation et d'information, déployées au bénéfice de la communauté étudiante parmi plusieurs services et directions. L'idée est prometteuse et le CPIMH entend collaborer à faire cheminer cette idée de concert avec les autres directions et services impliqués.



Activité de sensibilisation dans le cadre de la Campagne *Sans oui, c'est non!* avec l'Association des étudiants et étudiantes en sciences sociales.



TABLEAU 1. PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET RESPONSABILISATION OFFERTES AUX PERSONNES ÉTUDIANTES

Demandes	Sensibilisation	Nombre d'activités	Nombre de personnes rejointes
2020-0494	Campagne Sans oui, c'est non!	18	7736
2019-0828	Présentation de la formation obligatoire VACS en classe et dans les équipes de travail	1	115
2019-0833		1	10
2019-0834		1	11
2019-0835		3	245
2019-1163		1	45
2019-1164		1	100
2019-0832	Présentation sur les VACS en classe	1	17
2019-0837		1	130
2019-0940	Kiosque informatif à la rentrée universitaire	3	202
2019-1272	Tournée des classes régulière Français langue étrangère	28	2279
		42	624
202001-86	Sensibilisation artistique sur les graffitis et les VACS	1	10
12		102	11 524

TABLEAU 2. FORMATIONS OBLIGATOIRES ET À LA DEMANDE SUIVIES PAR LES ADMINISTRATRICES ET LES ADMINISTRATEURS, LES MEMBRES DU PERSONNEL ET LES REPRÉSENTANTS.ES DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Demandes	Formation	Fréquence	Nombre de personnes formées	
2019-0501	Formation guide aux intégrateurs et intégratrices	12	291	
2019-0504	Formation aux intervenants de première ligne sur l'accueil et le traitement d'un signalement VACS ⁴	6	37	
2019-1052		1	7	
2020-0178		1	3	
2020-0175		1	4	
2019-1162	Formation sur la prévention des violences à caractère sexuel dans les activités sociales festives	2	17	
2019-1167		3	49	
2019-1051	Formation des nouveaux et nouvelles bénévoles	2	12	
2019-0945	Formation sur l'accueil d'un signalement	1	12	
2019-0815	Formation des témoins-actifs	1	9	
2019-0829		1	15	
2019-0947		3	38	
2019-1056		1	14	
2019-1159		2	44	
2019-1160		1	6	
2019-1161		1	10	
2020-0184		1	5	
2020-0289		1	16	
2020-0290		1	11	
19			42	600

⁴ Cette activité de formation aux intervenants de première ligne a été préparée et donnée en collaboration avec le CAVAC. Leur collaboration et leur professionnalisme ont été grandement appréciés.



Formation obligatoire

Le déploiement de la formation obligatoire à l'ensemble de la communauté universitaire fut l'événement marquant des activités du CIPVACS cette année. D'une durée de 45 minutes, la formation a été déployée sur la plateforme monPortail en octobre 2019. Une approche réflexive, sans notation, au contenu varié, propice au changement de paradigmes a été présentée sous forme d'histoire évolutive (mises en scène vidéo interactives, photo-roman, narrations, lectures, questions). De nature à stimuler l'intérêt et l'empathie des apprenants, les 3 capsules présentées ont été conçues par des expert.e.s sur le campus (professeur.e.s titulaires de chaires de recherche en prévention de la violence) et hors campus (organismes communautaires de la région en prévention de la violence). Les personnes malentendantes et celles ayant des problèmes de vision n'étaient pas en reste puisque, sous-titres

et narration étaient prévus à leur intention. Sensibles à celles pour qui le sujet pouvait réveiller des émotions difficiles, l'interruption et la reprise de la formation étaient possibles à tout moment pendant le visionnement. Les

J'ai complété la formation et je tiens à vous féliciter pour la qualité exceptionnelle de la présentation : stimulante, intéressante et qui, je l'espère, va faire réfléchir les divers intervenants....»

« J'ai fait la formation en ligne et j'aimerais te féliciter pour l'excellent travail réalisé par toi et les autres personnes impliquées dans le projet. Bravo! Tout y était :

Visuel sobre

Narration professionnelle

Directives de navigation simples et claires

Message s'adressant aux personnes qui pourraient se sentir mal (très bien pensé et très délicat)

Bon choix d'histoires et façon très intéressante de les présenter

Ça m'a paru très court

Éléments de contenu très bien traités

Vidéos des experts - excellents »

personnes victimes de VACS ainsi que celles ayant commis ces gestes répréhensibles avaient, sur le site de la formation, l'information utile pour accéder aux ressources tant sur le campus qu'à l'extérieur. Un des objectifs

de cette formation consistait à outiller les personnes qui reçoivent des dévoilements et des confidences. Beaucoup de commentaires positifs ont été formulés à cet égard. La réponse de la communauté universitaire a également été très positive. Hebdomadairement des statistiques d'accession à la plate-forme et de visionnement du contenu tant du côté des employé.es que des étudiants.es étaient produites par la Direction des technologies de l'information et nous étaient transmises. Nous les partageons avec le VRRH et le VREAE qui ont effectué des rappels. Les membres du personnel ont accompli leur obligation dans une proportion de 90%, la population étudiante à plus de 50%. Ces pourcentages sont stimulants pour la

« Je voulais te partager que je trouvais la formation sur les violences à caractère sexuel bien faite et très intéressante. À mon humble avis, c'est une réussite!

En espérant qu'elle soit suivie par le plus grand nombres de personnes possible. Félicitations! »

suite des choses, aucune mesure d'évaluation ou de coercition n'ayant été prévue dans cette première mouture. Certaines améliorations seront apportées dont la confirmation. De nouvelles capsules seront développées dans les prochains mois pour couvrir davantage de contenu et ainsi maintenir les efforts de prévention et de sensibilisation de l'Université.

« Bonjour à vous deux,

Je viens de terminer le contenu de votre formation et je tenais simplement à vous féliciter pour le travail accompli.

Le travail est d'une qualité irréprochable et les apprentissages s'intègrent très aisément grâce aux diverses stratégies pédagogiques utilisées.

Bref, vous félicitez tous les membres de l'équipe qui a contribué à la réalisation de cette première formation. Il s'agit d'un beau succès et vous pouvez en être très fières! »

Rayonnement

Les autres dossiers administratifs sont variés. Il peut s'agir aussi de demandes médias, d'activités de relations extérieures, de participation à des colloques, conférences ou concours.

La qualité de la formation développée à l'Université Laval a fait l'objet de mentions dans plusieurs médias. En plus de la promotion prévue à l'interne (affichage, tournée des classes, informations sur le web, ambassadeurs, etc), des journalistes ont couvert la formation obligatoire dans les médias.⁵

Courtoisie

Les activités administratives de courtoisie représentent tous les échanges d'informations sollicités par des organismes internes ou externes, les médias ou les étudiant.es. Le sujet des VACS a été grandement exposé dans les médias, ce qui suscite l'intérêt de la population. Les membres de l'Université Laval et le public souhaitent être informés sur les services du CIPVACS, les statistiques d'intervention et parfois recevoir l'opinion d'expert sur des enjeux contextuels.

Concertation

Le CIPVACS coordonne ou participe à des tables de concertation avec des membres de la communauté universitaire, des organismes communautaires partenaires ou d'autres institutions d'enseignement supérieurs.

Activités extérieures

Afin de se tenir à jour sur les meilleures pratiques de prévention et d'intervention en matière de VACS, il est bénéfique d'échanger avec des professionnels qui travaillent dans le même domaine, se préoccupent de demeurer à jour sur les meilleures pratiques et sur les exemples de préventions prometteuses appliquées ailleurs. À ce titre, en plus des lectures scientifiques et spécialisées en la matière, l'équipe a participé à diverses activités de perfectionnement :

- La responsable du CIPVACS a participé au 10^{ème} Congrès international francophone sur l'agression sexuelle (CIFAS) à Montpellier, France en juin 2019 ;
- La coordonnatrice d'opérations a suivi la formation « Responding to Campus Sexual Violence Complaints », d'Osgoode Intensive course, du 6 au 9 mai 2019 à Toronto. Cette activité de formation et de concertation permettait de mettre en commun les pratiques recommandées en matière d'intervention et de prévention des VACS. L'opportunité était donnée d'analyser, de partager et d'apprendre sur les pratiques à favoriser dans le traitement des plaintes et signalements et de mettre en perspective les pratiques prônées à l'Université Laval et celles d'autres universités.
- La coordonnatrice d'opérations a participé à une *Table ronde sous le thème de la violence faite aux femmes*, organisée par l'Institut femmes, sociétés, égalité et équité de l'Université Laval le 27 novembre 2019.

⁵ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1265565/violences-sexuelles-universite-laval-formation-en-ligne>
<https://www.lesoleil.com/actualite/education/une-formation-sur-les-violences-sexuelles-obligatoire-pour-les-cegeps-et-universites-bf31b7d3405921505b87510ca41d9bd3>
https://www.journaldequebec.com/2019/08/19/tous-les-etudiants-des-cegeps-et-universites-formes-sur-les-violences-sexuelles?fbclid=IwAR3SIYVykbZWRk3v1pZddYTIzruaeTYOCds7Hrb3x8vOI_NFHd4ybHwGVo
<https://www.exemplaire.com.ulaval.ca/reportages/debut-de-la-formation-sur-les-violences-a-caractere-sexuel-a-luniversite-laval/>
<https://nouvelles.ulaval.ca/vie-universitaire/une-formation-obligatoire-pour-tous-5b438faf9caf411e4123d6560e22dd13?sourceOrganizationKey=ulaval>
<https://gazettedesfemmes.ca/15054/prix-agir-pour-legalite-des-politiques-pour-changer-de-cap-partie-2/>



- La coordonnatrice d'opérations était présente au « Rendez-vous national sur les violences à caractère sexuel en Enseignement supérieur » le 24 février 2020 à Shawinigan. Cette rencontre, organisée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur regroupait plus de 300 représentants des établissements d'enseignement supérieur.
- La responsable du CIPVACS et la coordonnatrice d'opérations ont participé par visioconférence le 1^{er} avril dernier, à la conférence de M^e Mylène Lafrenière Abel, avocate et doctorante, sur les « Mécanismes de traitement des plaintes pour violences à caractère sexuel au Québec : les nouvelles politiques universitaires sous le radar féministe ».
- La coordonnatrice d'opérations participe aux rencontres interuniversitaires des techniciens.es et professionnels.es en prévention et résolution du harcèlement sexuel en milieu universitaire, groupe informel d'échanges et de partage.



Colloque du CIFAS en juin 2019.

PERSONNES AYANT UTILISÉ LES SERVICES DU CIPVACS

2019-2020				
Personnes requérantes ayant utilisé les services du CIPVACS	Consultations Information	Signalement	Plaintes	Total dossiers VACS
Étudiants Étudiantes 1 ^{er} cycle	16	5	4	25
Étudiants Étudiantes 2 ^e et 3 ^e cycles	11	3	--	14
Employés Employées	20	11	--	31
Autres/tiers	3	--	--	3
Personnes s'identifiant comme: Femmes	33	9	4	46
Personnes s'identifiant comme: Hommes	16	10	--	26
Autres	1	--	--	1
Total dossiers	50	19	4	73

On note une augmentation des demandes en comparaison à l'année dernière qui ne représentait qu'une demi année. La promotion des services CIPVACS, la formation obligatoire, la consolidation du site web et les campagnes d'affichages auront contribué à faire connaître les services. Les formations et les sensibilisations contribuent également à ce que les gens reconnaissent le problème vécu et se tournent vers les bonnes ressources de soutien. Nous poursuivrons nos efforts afin de développer leur connaissance des services offerts par le CIPVACS.

La rédaction d'une plainte revêt un caractère plus formaliste que le signalement. La Politique VACS stipule par ailleurs, que le même traitement s'applique à toute enquête entreprise à la suite d'un signalement ou après la transmission de renseignements pouvant indiquer qu'une situation de violence à caractère sexuel a lieu ou a pu avoir lieu. Des services analogues de support, soutien et d'accommodements sont offerts aux personnes qui effectuent un signalement lorsqu'elles sont les présumées victimes. C'est sans doute ce qui explique que la plupart des dossiers sont des signalements.



Dossiers au sujet d'une violence à caractère sexuel

Le CIPVACS a procédé à l'ouverture 73 dossiers au sujet de VACS. Ces dossiers sont catégorisés sous les rubriques informations, signalements et plaintes.

Une violence à caractère sexuel se définit comme une violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou ciblant la sexualité, ou une inconduite qui se manifeste par des gestes, des paroles, des comportements ou des attitudes à connotation sexuelle non désirés, y compris les violences relatives aux diversités d'orientation sexuelle ou de genre, exprimées directement ou indirectement. Constituent des gestes de violence à caractère sexuel, l'agression, le viol, le harcèlement sexuel, les propos sexistes, l'attentat à la pudeur, l'exposition sexualisée, la possession, la transmission, la production ou la distribution d'images sexuelles dégradantes, le voyeurisme, l'exhibitionnisme, le frotteurisme, le cyber harcèlement et l'exploitation sexuelle. La tentative de commettre de tels gestes est considérée comme une manifestation de VACS. Le traitement d'un dossier est modulé selon les besoins exprimés par la personne requérante, témoin, présumée victime et la gravité de la violence à caractère sexuel rapportée.

La majorité des dossiers sont des demandes d'informations. Par exemple, une personne souhaite offrir un soutien adéquat à un.e ami.e victime; un.e collègue dérangée par le constat de comportements sexualisés au sein de son équipe demande conseils; un.e professeur.e qui entend des rumeurs sur la présence de VACS dans son centre de recherche et souhaite avoir des pistes pour intervenir; une personne ayant vécu une VACS avant son arrivée sur le campus souhaite connaître ses recours. Par ailleurs, encore cette année, plus de dossiers de signalements que de dossiers de plaintes ont été ouverts au CIPVACS.

Informations/ consultations

Le CIPVACS prend en charge les demandes d'accueil, d'information, de soutien psychosocial, d'accompagnement, de conseil, de consultation et au besoin, redirige les personnes qui le consultent vers d'autres ressources spécialisées, par exemple des ressources médicales ou psychologiques. Pour la période écoulée, le CIPVACS a reçu 50 demandes d'information.

Le signalement

Le signalement constitue un dévoilement, une communication de renseignements indiquant qu'une situation de VACS a eu lieu ou a pu avoir lieu à l'Université. Il peut être effectué par toute personne et à tout moment par un membre ou non de l'Université. Le signalement peut être effectué de manière anonyme. Le signalement est en général effectué par un témoin d'un événement ou par une personne impliquée mais qui ne désire ou n'est pas prête à loger une plainte formelle. Le signalement constitue un outil de repérage des violences à caractère sexuel. Il témoigne de la sensibilisation et de la responsabilisation de tous les membres de la communauté universitaire à la réalité des VACS. Il permet à l'Université d'agir promptement avant qu'une situation ne se détériore. Avant l'adoption de la Politique VACS, la plainte écrite nominative en harcèlement ou en discipline constituait un préalable pour intervenir. La tendance au signalement plutôt qu'à la plainte formelle constatée l'an passé après 5 mois d'activités se maintient.

Pour la période écoulée, le CIPVACS a reçu 19 signalements. Des exemples de signalements :

- Un témoin désireux de rapporter des propos à connotation sexuelle sexiste entendus sur le campus ou constatant l’affichage d’images sexualisées dans un local de l’Université. Le CIPVACS interviendra directement si la personne visée est identifiée ou contacterait le gestionnaire à l’égard de l’affichage proscrit;
- Un témoin ayant reçu une confidence à l’effet qu’un ou une collègue ou un.e étudiant.e aurait fait l’objet de violences commises par le biais d’inconduites sexuelles communique avec le CIPVACS. Ce témoin serait alors invité à référer la personne présumée victime et d’autres témoins s’il y a lieu, à contacter le CIPVACS;
- Une présumée victime veut signaler la commission d’une violence à caractère sexuel mais refuse ou n’est pas prête à porter plainte.

Dans ce dernier cas de figure, la victime présumée recevrait un traitement similaire à celui d’une plainte : support, conseils, réunion de l’équipe multidisciplinaire concertée (EMC) pour l’établissement de mesures académiques ou administratives au besoin. L’EMC pourrait requérir d’initier une enquête consécutivement à la réception de tels signalements.

La plainte

Toute personne visée par la Politique VACS peut, en tout temps, déposer une plainte écrite si elle estime avoir été victime de violence à caractère sexuel ou si elle en a été témoin.

Une plainte dénonçant une situation de VACS est transmise à l’attention de la personne responsable du CIPVACS au moyen du formulaire de plainte du CIPVACS; par courriel, par envoi postal, sous pli confidentiel ou en personne.

La plainte comporte les informations mentionnées dans l’annexe A⁶ de la Politique VACS. La personne requérante est invitée à s’adresser à son association étudiante, syndicale ou professionnelle, selon le cas, ou à tout organisme compétent pour être conseillée et soutenue dans la rédaction de sa plainte. Le CIPVACS transmet sans délai la plainte à la vice-rectrice ou au vice-recteur responsable, qui en assure le traitement selon les dispositions de la Politique VACS.

Une plainte peut être retirée en tout temps. Dans un tel cas, l’EMC peut décider de traiter la situation comme un signalement. Elle peut demander qu’une enquête soit instituée par la vice-rectrice ou le vice-recteur responsable ou le Service de sécurité et de prévention, s’il s’agit d’un.e étudiant.e mis en cause. Dans les dossiers où le ou la mise en cause est un.e employé.e, c’est le VRRH qui commandera l’enquête. La personne requérante est informée de la décision prise. Pour l’année courante, le CIPVACS a reçu 4 plaintes, toutes rédigées par des étudiantes de 1^{er} cycle à l’endroit de 3 étudiants et d’un membre du personnel.

⁶ https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Politiques/politique-VACS.pdf



L'équipe multidisciplinaire concertée (EMC)

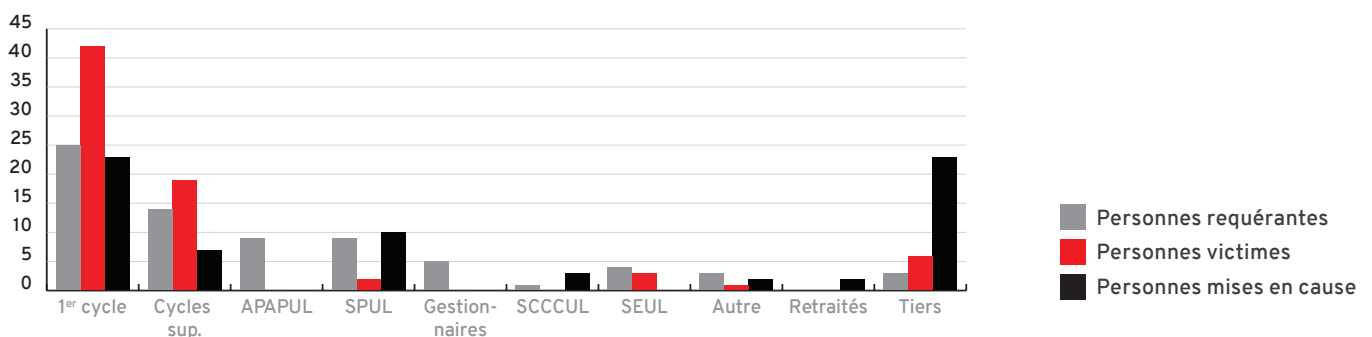
Un dossier VACS comporte plusieurs dimensions. La constance, la cohérence et la cohésion contribuent à augmenter la confiance et la crédibilité du processus de traitement des dossiers en violence à caractère sexuel. En ce sens, la mise sur pied de l'équipe multidisciplinaire concertée représente un choix de gouvernance stratégique. L'EMC évalue si des interventions sont nécessaires en vertu de la Politique VACS et détermine les actions et mesures les plus appropriées dans les circonstances. L'EMC se réunit à la demande de la personne responsable du CIPVACS ou de toute autre personne, lorsque la situation l'exige. Au cours de l'année écoulée, sept rencontres de l'équipe multidisciplinaire concertée ont été tenues pour gérer quatre signalements, trois plaintes et trois demandes d'accommodements. À certaines périodes, le CIPVACS devait répondre à plusieurs demandes simultanément, c'est pourquoi plusieurs dossiers peuvent avoir été discutés dans une seule rencontre de l'EMC. Outre la personne responsable du CIPVACS et les personnes-ressources spécialisées, les autres membres de l'EMC sont, le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes, la vice-rectrice ou le vice-recteur

aux ressources humaines, le directeur du Service de sécurité et de prévention ou une personne déléguée par l'un d'eux. L'EMC peut requérir la participation ponctuelle d'une ou de plusieurs autres personnes au besoin.

Dans le traitement des dossiers de VACS, cette approche collaborative plutôt que cloisonnée fonctionne et ce, dans le respect de la confidentialité que commandent ces dossiers. Ultiment, il en va de la volonté de tous les intervenants.es à l'Université d'offrir le meilleur support aux membres de la communauté universitaire. Avec l'instauration de l'EMC, toutes les dimensions d'un dossier sont traitées simultanément, au bénéfice de la personne impliquée, de façon articulée, mobilisée, différenciée et complémentaire. D'autres situations qui ont été rapportées au CIPVACS demandaient une attention particulière des vices-rectorats responsables en raison de leur nature ou de leur niveau de risque. L'EMC n'a pas été sollicitée puisque la Politique VACS ne s'appliquait pas ou que les mis en cause avaient quitté le campus et qu'aucun accommodement n'était demandé.

TABLEAU DES PERSONNES REQUÉRANTES, VICTIMES ET MISES EN CAUSE AYANT UTILISÉ LES SERVICES DU CIPVACS

Profil des personnes requérantes, victimes et mises en cause selon leur statut 2019-2020



Dans ce tableau, le nombre de personnes requérantes et de personnes victimes correspondent au nombre de dossiers ouverts (73). Pour ce qui est des mis en cause, le total ne correspond pas au nombre de dossiers ouverts puisqu'ils peuvent ne pas être identifiés. Il peut s'agir de cas d'intoxication, de perte de mémoire ou de consultation par une personne confidentielle pour une autre personne sans connaître l'identité du ou de la mis en cause.

TABLEAU DE LA MOYENNE DES DÉLAIS DE TRAITEMENT

2019-2020							
Plaintes, signalements, consultations, délais de traitement	Nombre	EMC	Recevable	Non Recevable	Fondée	Non Fondée	Délais* Jours calendrier
Plaintes	4	3*	3*	--	1**	1	69 jours***
Signalements	19	4	3****	1	3	--	103 (moyenne des 2 dossiers qui ont fait enquête)
Informations/ Consultations	50	1 (accommodement)	--	--	--	--	--
Total	73	8	6	1	4	1	--

* Une plainte a été déposée à la fin de l'année 2019-2020 dans le contexte de confinement. L'administration de l'Université Laval a annoncé que les délais de traitement étaient suspendus pour la durée de la crise sanitaire. Le vice-recteur responsable reprendra le traitement de celle-ci dès que possible.

** Deux dossiers de plainte n'ont pas fait l'objet de décision aux termes de l'enquête. L'une d'entre elle est traitée en collaboration avec le Service de police de la Ville de Québec et la seconde, en raison de la pandémie et de l'absence des étudiants.es sur le campus, l'enquête a été suspendue.

*** Les délais de traitement sont prévus à la Politique VACS. Ils avaient été prescrits dans la loi constitutive. Nous les suivons de près, car nous étions d'avis que dans certaines situations, il pourrait s'avérer difficile de les respecter, particulièrement dans le cadre d'une enquête, lorsqu'elle est suspendue, le ou la mise en cause ou l'un des témoins étant non disponible pour maladie ou autres et que les délais continuent tout de même à courir.

**** Des 19 dossiers de signalement, 4 ont été discutés en EMC. Deux ont été jugés recevables et ont été référés pour enquête au Service de sécurité et prévention. 2 dossiers étudiants ont été réunis pour fins d'enquête puisque l'un des signalements avait été fait par un témoin et l'autre par la présumée victime d'un même incident rapporté. Les 3 dossiers de signalement ont été jugés fondés au terme de l'enquête et des sanctions ont été émises par vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes. Des mesures d'accommodements académiques ont été convenues dans le dernier dossier jugé recevable, le mis en cause étant un tiers inconnu hors campus.



TABLEAU DES DÉLAIS À RESPECTER EN FONCTION DE LA POLITIQUE VACS ET SON COMPTE-RENDU

PLAINTES, SIGNALEMENTS ET RENSEIGNEMENTS		
INTERVENTION	DÉLAIS	Moyenne en jours des délais en 2019-2020
Services d'accueil, de soutien psychosocial, d'information, de conseil, de référence vers une ressource spécialisée, d'accompagnement et de protection	Premier jour ouvrable suivant la réception de la plainte, du signalement ou des renseignements par le CIPVACS Intervention immédiate s'il y a urgence ou risque pour la sécurité de la personne requérante ou de tout autre personne	Moins d'un jour
Mesures d'accommodement	7 jours ouvrables suivant la réception de la plainte, du signalement ou des renseignements par le CIPVACS	5,66
PLAINTES (INCLUANT LES SIGNALEMENTS AVEC LES ADAPTATIONS NÉCESSAIRES)		
ÉTAPES	DÉLAIS	
Transmission à la vice-rectrice ou au vice-recteur responsable	Dès la réception par le CIPVACS	Moins d'un jour
Accusé de réception écrit et prise de contact par la vice-rectrice ou le vice-recteur responsable avec la personne requérante	2 jours ouvrables suivant la réception de la plainte par la vice-rectrice ou le vice-recteur responsable	Moins d'un jour
Décision sur la recevabilité de la plainte	15 jours ouvrables suivant la réception de la plainte par la vice-rectrice ou le vice-recteur responsable	3,6*
Décision de la vice-rectrice ou du vice-recteur responsable quant au bien-fondé de la plainte	90 jours suivant la réception de la plainte par la vice-rectrice ou le vice-recteur responsable	86*

* La moyenne en jours aux plaintes ne considère que les dossiers rendus à l'étape de l'analyse de recevabilité.

Le chiffre de 3,6 jours constitue la moyenne des décisions de recevabilité des 19 dossiers de signalements et plainte dont l'analyse de recevabilité a été effectuée en une journée et moins jusqu'à 10 jours.

L'établissement de critères objectifs de sanctions VACS

Outre le caractère d'exemplarité et de dissuasion qu'elle comporte, une sanction doit contribuer à assurer et maintenir le sentiment de confiance et de sécurité de la communauté envers l'institution. La sanction imposée doit être objective, juste et équitable et s'il y a lieu, respecter les règles prévues aux conventions collectives applicables. Une sanction tient compte à la fois de la preuve factuelle établie au rapport d'enquête, des témoignages reçus et de facteurs atténuants et aggravants propres à un événement donné. Elle doit supporter une certaine constance, une logique entre les différents dossiers de manière à éliminer toute perception d'arbitraire assurant

ainsi, en outre du droit de révision et d'appel à la disposition du ou de la mise en cause, le sentiment du respect des droits fondamentaux des parties impliquées.

Nous peaufinons l'élaboration de ces critères avec l'expérience de traitement des dossiers et en considérant les décisions prises par le passé pour le même genre de comportement. Le changement de culture qui est souhaité par la loi 22.1 est également considéré dans les prises de décision. Une fois mieux établis ils pourront faire l'objet des formations particulières obligatoires VACS et constituer un vecteur de prévention et d'exemplarité.

TABLEAU : ÉTAT DES INTERVENTIONS ET NATURE DES SANCTIONS

Dossiers	Interventions	EMC	Décision Sanctions	Délais de l'ouverture à la fermeture (jours ouvrables)
Signalement	Informations, soutien, conseils	Oui	Répartition des rôles et responsabilités	10
Signalement	Informations, soutien, conseils Enquête	Oui	Fondé Réprimande et probation d'un an	93
Plainte	Informations, soutien Enquête	Oui	Dossier traité en collaboration avec le Service de police de la Ville de Québec	À venir
Plainte	Informations, soutien, référence Enquête Accommodements	Oui	Fondée	143*



Dossiers	Interventions	EMC	Décision Sanctions	Délais de l'ouverture à la fermeture (jours ouvrables)
Signalement	Informations, soutien, référence Accommodements	Oui	Transmis au Service de police de la Ville de Québec	10
Informations	Informations, soutien, conseils Accommodements	Oui	Accommodements académiques administratifs	19
Plainte	Informations Enquête	Oui	Non fondée	28
Signalement	Informations, conseils Enquête	Oui	Non fondée	57
Plainte	Informations, soutien, conseils	À venir	À venir	À venir

* Le dossier a évolué dans le temps, débutant par un signalement, puis une demande d'accommodement et ensuite une plainte. Du dépôt de la plainte jusqu'à la décision, il s'est écoulé en réalité 92 jours calendrier. Les articles 11.5 et 11.6 de la Politique VACS relativement au traitement d'une plainte, s'appliquent avec les ajustements nécessaires au signalement lorsqu'une enquête est requise par l'EMC consécutivement à l'examen du signalement. Par exemple, en général comme les informations relatives au signalement sont verbales, il n'y aura pas d'accusé réception. Les délais de traitement de l'enquête toutefois devront être similaires à ceux d'une plainte.

TABLE DE CONCERTATION SUR LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

La Table doit se réunir au moins une fois par année afin de donner son avis et formuler des recommandations sur la Politique VACS, son application et sa révision, ou sur tout sujet se rapportant aux violences à caractère sexuel, y compris les activités de prévention, de sensibilisation et de responsabilisation, de même que le plan annuel de prévention. Elle a également pour mandat d'évaluer l'incidence, l'efficacité et la pertinence des activités, et d'élaborer un processus de consultation auprès de la communauté universitaire lors de la révision de la Politique VACS. Elle est coprésidée par la vice-rectrice ou le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes, la vice-rectrice ou le vice-recteur aux ressources humaines, une personne nommée en alternance par la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) et l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS) ainsi que d'une trentaine de membres de la communauté.

La rencontre de la première Table de concertation sur les violences à caractère sexuel a été tenue le 21 novembre 2019.

À cette rencontre il a été proposé de procéder à l'implantation de 5 sous-comités de la Table savoir :

- Sensibilisation : le comité de la campagne Sans oui c'est non (SOCN) deviendra le sous-comité de la Table, Sensibilisation;
- Formation obligatoire : les travaux du groupe de travail pour l'implantation de la formation obligatoire VACS, seront poursuivis au sein de ce sous-comité;
- Vigie sur les VACS, une rencontre a eu lieu le 5 mars entre des représentants du SSP et du CIPVACS. Cette

fonction de vigie est assumée par une professionnelle exerçant en continue la fonction de conseillère en prévention vigie au SSP. Ce poste est spécifique à l'Université Laval, il n'existerait pas de manière aussi définie dans d'autres institutions. La conseillère travaille principalement selon trois axes d'intervention. Elle constitue le point de contact avec les associations étudiantes dans l'organisation de soirées festives et celles qui élaborent les activités d'intégration et finalement, elle exerce une vigie sur les réseaux sociaux. Ses interventions sont essentiellement opérationnelles. Gagneraient-elles à être mieux documentées de manière à dégager des tendances permettant de mieux cibler les campagnes, la formation nécessaire ou utile ? Sans doute. À cette rencontre il a été convenu de partager ce type d'information avec le CIPVACS qui pourrait la relayer au comité Sensibilisation et Formation obligatoire.

- Veille scientifique : ce sous-comité est composé de chercheuses, professeures. Il enrichira le site web du CIVACS par la collecte, la gestion et la diffusion d'informations à jour et d'articles scientifiques appropriés.
- Difficultés d'application et révision de la Politique : certains points ont été partagés informellement avec le CIPVACS dont la traduction de la Politique VACS et celle de la formation obligatoire en plusieurs langues; l'implantation de séances d'information particulières auprès des nouveaux étudiant.e.s et des étudiant.e.s internationaux; l'accompagnement des étudiant.e.s en échange à l'international impliqués.es dans des situations VACS; services aux membres de la communauté lors d'incidents de violence amoureuse et conjugale sans VACS et sans application du Règlement pour prévenir et conter le harcèlement à l'Université Laval.

MESURES DE SÉCURITÉ MISES EN PLACE

En juin 2019, deux patrouilleurs, agents communautaire ont été ajoutés dans les résidences étudiantes. La présence de ces agents permet entre autres d'observer

les groupes et les zones à risque de VACS, de créer une relation de confiance avec les résident.e.s et de faire respecter les règles.



CONCLUSION

La ministre de la Justice madame Sonia Lebel a déposé le 4 juin 2020 le projet de loi modifiant le Code civil du Québec afin de rendre imprescriptibles et ce, de façon rétroactive, les actions civiles en matière d'agression à caractère sexuel, facilitant et plaçant ainsi l'intérêt des victimes au cœur des recours judiciaires. Le projet de loi introduit également, entre autres dispositions, la présentation d'excuses favorisant les règlements à l'amiable et les processus de guérison.

Le système de justice s'adapte mais il ne peut à lui seul régler le problème des agressions sexuelles. J'ai confiance en la communauté universitaire et particulièrement en ses étudiants.es qui sensibilisés.es, formés.es changeront la donne, déconstruisant stéréotypes, biais machistes et la

culture du viol. L'Université Laval, avec ses professeurs.es, chercheurs.es, l'engagement de la haute direction, sa communauté et le CIPVACS est bien positionnée pour jouer un rôle de modèle et de précurseur dans ce domaine. Les modes alternatifs de résolution des différends, l'approche de la justice réparatrice sont des outils précieux pour le sentiment d'une justice accessible, humaine. À la lumière des dossiers reçus dans les deux dernières années, la présentation d'excuses comme instrument de réparation est à développer lorsqu'applicable puisque la majorité des personnes qui consultent le CIPVACS cherchent un endroit pour déposer leur histoire, être crus.es. Elles expriment le désir que l'institution mette en place des mesures pour éviter que la situation ne se reproduise.

REMERCIEMENTS

En premier lieu je tiens à remercier sincèrement toute la communauté universitaire pour sa réponse enthousiaste à l'obligation de formation sur les violences à caractère sexuel. Votre mobilisation, vos commentaires constructifs furent notre récompense à ce défi relevé collectivement avec brio. À cet égard, en mon nom et au nom de toute la communauté universitaire, je formule un remerciement particulièrement chaleureux à madame Christine Delarosbil, coordonnatrice d'opérations et sexologue au CIPVACS sans qui le succès de cette formation n'aurait pas été aussi retentissant. Je remercie également nos collègues de la Direction générale de la formation continue (DGFC), ceux du Bureau de soutien à l'enseignement (BSE), ceux de la

Direction des technologies de l'information (DTI), pour tout le travail accompli collectivement à faire de cette formation un produit de très grande qualité.

Je remercie également le Service de sécurité et prévention (SSP) dont monsieur Christian Laliberté qui assure une communication fluide, respectueuse et constructive avec le CIPVACS, au Service des résidences, madame Marie-Josée Dallaire, attentionnée et combien efficace. Il importe de souligner également l'étroite collaboration des messieurs Jean-Paul Laforest et Daniel Frigon du Vice rectorat aux ressources humaines et de Michel de Waele au Vice rectorat aux études et aux affaires étudiantes.

**CENTRE D'INTERVENTION
ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES
À CARACTÈRE SEXUEL (CIPVACS)**

Pavillon Alphonse-Desjardins

2325, rue de l'Université

Local 3310

Québec (Québec) G1V 0A6

418 656-3468

cipvacs@cipvacs.ulaval.ca



BIOGAZ
ÉNERGIE